

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11 mars 2009 à 14 heures 30

## SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille neuf, le onze mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Berson, Cars et St Cibard.

### Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde  
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde  
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne  
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)  
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)  
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)  
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)  
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)  
Monsieur FERRER, Délégué de la commune de Berson  
Madame ORDUNA, Déléguée suppléante de la commune de Berson  
Monsieur CARREAU, Délégué de la commune de Cars  
Monsieur DUEZ, Délégué de la commune de St Paul de Blaye  
Monsieur CALLEGARIN, Délégué de la communauté de communes du Libournais  
Monsieur BRIFFAUT, Délégué de la communauté de communes du Lussacais  
Monsieur DURAND, Délégué suppléant de la communauté de communes du Lussacais  
Monsieur RICCI, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais  
Monsieur MICHAUD, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais

### Excusés mais ayant donné procuration :

Monsieur BARBEYRON, Délégué de la communauté de communes du Libournais donne procuration à Monsieur HERRANZ, Délégué suppléant de la communauté de communes du Libournais  
Monsieur DUBREUILH, Délégué de la communauté de communes du Libournais donne procuration à Monsieur GRELOT, Vice-Président du SMICVAL  
Mademoiselle HARDY, Déléguée de la communauté de communes du Libournais donne procuration à Monsieur BEAUFILS, Délégué de la communauté de communes du Libournais  
Monsieur GRELAUD, Délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac donne procuration à Monsieur TILLET, Délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac  
Madame BERNALEAU, Déléguée de la communauté de communes du canton de Fronsac donne procuration à Monsieur DELPECH, Délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac  
Monsieur PERALDI, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la communauté de communes du canton de St Savin donne procuration à Monsieur EDARD, Délégué de la communauté de communes du canton de St Savin  
Monsieur GUINAUDIE, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais donne procuration à Monsieur GUILLAUD, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais  
Monsieur BOEY, Délégué de la communauté de communes du canton de Blaye donne procuration à Monsieur VILLAR, Délégué de la communauté de communes du canton de Blaye

Monsieur LACHAIZE, Délégué de la communauté de communes de la Basse Vallée de l'Isle donne  
procuration à Monsieur MONTAUD, Délégué de la communauté de communes de la Basse  
Vallée de l'Isle

Madame BORDERIE, Déléguée de la communauté de communes de la Basse Vallée de l'Isle donne  
procuration à Madame LUCBERNET, Déléguée de la communauté de communes de la Basse  
Vallée de l'Isle

Invités présents :

Monsieur COUMES, Receveur du SMICVAL et Trésorier de Coutras

Monsieur BEZIAT, Adjoint au Receveur du SMICVAL

**Sur les 95 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors  
de l'Assemblée Générale du 11 mars 2009, 59 d'entre eux étaient présents ou représentés par  
leur suppléant.**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pas pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Avant de laisser la parole à Monsieur GANDRE pour la présentation du compte rendu de la dernière assemblée, Monsieur MAROIS rappelle que le 06 mars dernier a eu lieu à la Salle des Fêtes de Libourne la restitution des réunion de concertation. Il a été présenté à cette occasion le plan de travail pour l'année 2009 et pour cela des ateliers thématiques ont été mis en place afin que les élus qui souhaitent participer à ce que sera le schéma directeur 2010/2015 du SMICVAL puissent s'inscrire à ces différents ateliers :

- ✓ Atelier 1 : Le SMICVAL vers l'incitativité (élus pilotes : Madame ARNAUD & Monsieur GUILLAUD)
- ✓ Atelier 2 : Proximité SMICVAL/Communes/Administrés (élu pilote : Monsieur LALOT)
- ✓ Atelier 3 : Les règles de collecte ( élu pilote : Monsieur GANDRE)
- ✓ Atelier 4 : Prévention (élu pilote : Monsieur JEAN-JEAN)
- ✓ Atelier 5 : Gestion « Haute Qualité » de la matière organique (élu pilote : Monsieur LORIAUD)
- ✓ Atelier 6 : Information et formation (élu pilote : Monsieur MAROIS)

Monsieur MAROIS précise donc, que les élus désireux d'en faire partie, peuvent s'inscrire à la fin de la séance auprès de Stéphanie GIRAUD.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, présente le compte-rendu de l'assemblée générale du 25 février 2009, lequel n'amène aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MAROIS fait le compte rendu des décisions prises par le bureau syndical du 03 mars 2009.

Monsieur DELAVIE, Vice-Président du SMICVAL, présente le dossier concernant la reprise anticipée des résultats 2008 du budget principal et du budget annexe « redevance spéciale ». La reprise anticipée de ces résultats est acceptée à l'unanimité des membres présents et n'amène aucune remarque.

Monsieur DELAVIE présente ensuite le budget primitif principal de l'exercice 2009 et Monsieur RIMBAUD, Vice-Président du SMICVAL, celui de la redevance spéciale.

Monsieur BLANC, délégué de la communauté de communes du canton de Bourg, remarque que ce budget a été transmis aux élus sans la maquette budgétaire leur permettant d'avoir le détail des articles par chapitre et des opérations pour la partie investissement. Il demande si en revanche, pour le compte administratif qui doit être adopté prochainement, il était possible d'avoir ce détail et en plus, d'avoir une partie sur la comptabilité analytique.

Monsieur MAROIS précise que d'une part, il n'y a pas obligation d'envoyer la maquette budgétaire complète aux élus dans la mesure où le budget est voté par chapitre et que d'autre part, les opérations d'investissements sont énumérées dans la note explicative de synthèse. Il rappelle également que le compte administratif sera voté avant le 30 juin et qu'en l'occurrence cette année, il sera présenté en même temps que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il précise également que chaque dépense est contrôlée dans un premier temps par les cadres des différents services du SMICVAL et par les services de la Trésorerie de Coutras.

Monsieur BLANC, demande que les éléments du compte administratif soient envoyés suffisamment tôt pour que chaque élu puisse en débattre avec les élus membres de sa collectivité.

Le budget primitif principal est adopté à l'unanimité des membres présents tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Le budget primitif de la redevance spéciale est adopté à la majorité des membres présents moins une abstention.

Madame ARNAUD et Monsieur GUILLAUD, Vice-Présidents du SMICVAL, présentent à leur tour le dossier concernant la détermination du produit 2009 appelé auprès des collectivités intercommunales adhérentes et du taux de TEOM 2009 pour les communes adhérentes isolément.

Monsieur BLANC, demande à ce que les zones qui n'ont pas de sur-services soient regroupés afin d'en permettre une meilleure lisibilité.

Monsieur MAROIS, rappelle que chaque zone correspond à des services rendus différents ainsi qu'à des logiques locales dues aux particularités de chaque commune. Par conséquent, il n'est pas possible d'appliquer un taux unique et coût moyen identique.

Monsieur GUILLAUD précise qu'effectivement les différents services rendus à chacune des collectivités sont liés à leurs typologies variées et rappelle que le taux conseillé par le SMICVAL n'est pas obligatoirement suivi par les différentes CDC.

Monsieur BLANC insiste sur la nécessité de faire une seule et même zone quand il n'y a pas de sur-services.

Monsieur MAROIS explique que ce choix est effectivement possible au niveau local car les taux conseillés par le SMICVAL ne sont que des propositions, libre aux CDC de les appliquer ou pas.

Ce dossier est adopté à la majorité des membres présents moins deux abstentions.

Monsieur RIMBAUD, aborde ensuite le point relatif aux tarifs de collecte, de traitement et de déchèterie appliqués aux professionnels, collectivités et établissements publics dans le cadre de la redevance spéciale pour l'année 2009.

Monsieur BLANC, rappelle que sur le canton de Bourg, il existe des communes qui refusent de payer la part fixe d'accès au service de 4,70 € et qui nous ont demandé d'en remonter l'information auprès de cette assemblée.

Monsieur RIMBAUD, explique qu'effectivement les services du SMICVAL ont déjà rencontré ce genre de problème et que jusque là un terrain d'entente a toujours été trouvé afin de résoudre au mieux cette divergence de position.

Monsieur MAROIS, rappelle que les ateliers thématiques sont là aussi pour évoquer ce problème et que l'année 2009 sera celle qui va recenser les besoins et les attentes de chaque collectivité.

Monsieur BLANC souligne toutefois, que cette part de la redevance pèse lourd dans les budgets des petites collectivités.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Avant de laisser la parole à Monsieur GRELOT pour la présentation des dossiers relatifs aux ressources humaines, Monsieur MAROIS tient à rappeler que grâce aux leviers d'optimisation déjà mis en place, il n'y a pas eu d'augmentation des taux cette année, mais qu'il faut néanmoins rester vigilant.

Monsieur GRELOT, Vice-Président du SMICVAL, présente les dossiers suivants n'amenant aucune remarque particulière et qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents, à savoir :

- ✓ les cotisations et participations 2009,
- ✓ les primes de vacances et de fin d'année allouées au personnel du SMICVAL pour l'année 2009,
- ✓ les modifications apportées au tableau des effectifs du SMICVAL,
- ✓ et l'autorisation de financement de formation poids lourds et super lourds pour des agents du SMICVAL.

L'ordre du jour de cette séance est épuisé, mais avant de clôturer la réunion, une présentation de l'enquête IFOP/ECO-EMBALLAGES est faite aux élus.

La séance est levée à 17 heures.